



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS : 554993  
V001.2

Révision: 23.01.2017

Date d'impression: 09.02.2017

Remplace la version du: 25.11.2016

**DYLON Machine Fabric Dye 350 gr Intense Black/Velvet Black**

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

DYLON Machine Fabric Dye 350 gr Intense Black/Velvet Black

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colorants textiles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel

Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Resp. Sens. 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Met. Corr. 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention de danger:</b>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Conseil de prudence:</b>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
<b>Contient:</b>	C.I. Reactive Black 5, Métasilicate de sodium

### 2.3. Autres dangers

Symbole tactile de danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

**Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 70- < 90 %	Irritation oculaire 2 H319
Silicate de sodium 1344-09-8	215-687-4	01-2119448725-31	>= 5- < 10 %	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3; Inhalation H335
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	241-164-5		>= 5- < 10 %	Sensibilisant de la peau 1 H317 Sensibilisant des voies respiratoires 1 H334
Métasilicate de sodium 6834-92-0	229-912-9	01-2119449811-37	>= 5- < 10 %	Corrosion cutanée 1B H314 Corrosifs pour les métaux 1 H290 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8			>= 1- < 5 %	Lésions oculaires graves 1 H318
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5			>= 1- < 5 %	Explosifs 1.1 H201 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante. Enlever les vêtements souillés par le produit. Consulter éventuellement un dermatologue.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée modérée à forte (rougeur, gonflement, brûlure), également possibilité de brûlures graves.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut occasionner des douleurs, des brûlures, des gonflements et des rougeurs de la bouche et de la gorge. Des nausées et des vomissements peuvent survenir.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'inhalation : l'inhalation peut entraîner une hyperacidité de l'organisme suivi d'un essoufflement.

Après contact cutané: si l'irritation persiste, consulter un avis médical.

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : en cas de toux ou d'essoufflement; appeler immédiatement les services d'urgence

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil a la section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colorants textiles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour  
Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	poudre s'écoulant librement Gris
b) Odeur	caractéristique
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (; Conc.: 10 g/l)	12,3
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative Densité en vrac	900,000 - 1.200,000 g/l
n) solubilité(s)	Non applicable
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Silicate de sodium 1344-09-8	LD50	3.400 mg/kg	rat	OECD 401
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD 401

#### Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)
Silicate de sodium 1344-09-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)

#### Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Silicate de sodium 1344-09-8					

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Le produit ne doit pas être classé et étiqueté "corrosif" selon les résultats d'un test OCDE 431 avec un mélange similaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié
Silicate de sodium 1344-09-8	fortement irritant		lapins	In vitro
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non irritant		lapins	non spécifié

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Silicate de sodium 1344-09-8	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD 429
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
	douteuse	Allergisant respiratoire	cochon d'Inde	non spécifié
Métasilicate de sodium 6834-92-0	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD 429

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Silicate de sodium 1344-09-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
Silicate de sodium 1344-09-8	négatif	oral : alimentation		souris	OECD 475
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	négatif	oral : gavage		souris	OECD 474
	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD 475
Métasilicate de sodium 6834-92-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD 473
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Métasilicate de sodium 6834-92-0	négatif	oral : alimentation		souris	OECD 475

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Silicate de sodium 1344-09-8	NOAEL=2.400 mg/kg	oral : alimentation	4 wdaily	rat	OECD 407
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL=250 mg/kg	oral : gavage	90 ddaily	rat	OECD 408
Métasilicate de sodium 6834-92-0	NOAEL=227 - 237 mg/kg	oral : eau sanitaire	3 mdaily	rat	OECD 408

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Silicate de sodium 1344-09-8	NOAEL P = > 159 mg/kg	multigenerat ion study oral : eau sanitaire	12 w	rat	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL P = 1.000 mg/kg NOAEL F1 = 1.000 mg/kg	Étude sur une génération oral : gavage	10 w	rat	OECD 415
Métasilicate de sodium 6834-92-0	NOAEL P = > 159 mg/kg	multigenerat ion study oral : eau sanitaire	12 w	rat	non spécifié



**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) non spécifié
Silicate de sodium 1344-09-8	LC50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	NOEC	>= 100 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study) non spécifié
Métasilicate de sodium 6834-92-0	LC50	210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	non spécifié
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	LC50	> 100 mg/l	96 h		non spécifié

**Toxicité (Daphnia):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	748 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	EC50	1.700 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié

**Toxicité (Algues):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	25,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC10	5,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	EC0	36 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	213 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	not inherently biodegradable	aérobie	0 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	-4,34				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR	3253
RID	3253
ADN	3253
IMDG	3253
IATA	3253

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
RID	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
ADN	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
IMDG	DISODIUM TRIOXOSILICATE (mélange)
IATA	Disodium trioxosilicate (mélange)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Indication des composants selon 648/2004/CE**

Ce produit ne contient pas de substances selon cet règlement.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**RUBRIQUE 16:Autres informations**

H201 Explosif ; danger d'explosion en masse.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1: New address Belgium à la ou aux sections :